Bulletin Officiel n° 18
du Jeudi 12 Novembre 2026

District de l'Ain de Football
26 rue du Loup—01440 VIRIAT
Tél : 04.74.22.87.87
Email : district@ain.fff.fr - Site : http://ain.fff.fr



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.
La permanence du week-end du 13 au 15 Novembre 2026 est assurée par :
Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92



CLUBS ATTENTION !

Comme évoqué lors de l'AG du District du 31/10/2026, plus aucune FMI ne sera modifiée.

Pensez à bien vérifier avant validation.

Quelques rappels !

- Envoyez vos courriels, avec les adresses mails officielles, UNIQUEMENT à district@ain.fff.fr

- Les rapports des joueurs sanctionnés d'un carton rouge doivent parvenir au District pour le mardi 12 heures.

- Bien vérifier les FMI avant de les valider.

- Les FMI doivent être transmises pour le dimanche 20 heures.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 10/11/2026

Présents : Grégory BESSET, Romain COGNARD, Murat BOLAT, Abdeslam MOUSSATEN, Jean Noël TARTARIN, Hamid TOUZANI
Excusés : Elisa GIGLIANO, Olivier GUICHERD, Guillaume STRIPPOLI, Nicolas DUCAMP, Vincent BERTILLOT, Denis BLANC, Anthony TARTARIN
Assiste en visio : Alexis CURT

La CDA souhaite rappeler une nouvelle fois les règles applicables aux arbitres assistants dans toutes les catégories et compétitions du District, à l'exception de la D5.
Les arbitres assistants doivent obligatoirement être **semi-officiels**, c'est-à-dire avoir suivi la formation correspondante et être titulaires d'une carte attestant de cette qualification. Cette carte doit impérativement être présentée à l'arbitre avant le coup d'envoi de la rencontre.
Lorsqu'une équipe n'est pas en mesure de fournir un arbitre assistant semi-officiel, la priorité revient à l'équipe adverse pour désigner un deuxième assistant, à condition qu'elle dispose d'une personne répondant à cette exigence.
Il est également rappelé qu'un arbitre assistant qui n'est pas titulaire de la qualification semi-officielle ne peut en aucun cas être autorisé à signaler les hors-jeux.
Enfin, **tous les arbitres assistants doivent être majeurs et physiquement aptes à exercer leur fonction**, ce qui implique notamment de pouvoir courir et suivre le jeu dans des conditions normales.
Des situations pour le moins ubuesques nous ont récemment été rapportées : un arbitre assistant non semi-officiel, mineur et portant une attelle l'empêchant de courir, a ainsi été désigné, alors même que l'équipe adverse disposait d'un deuxième arbitre assistant semi-officiel et physiquement apte, dont elle avait signalé la disponibilité à l'arbitre avant le coup d'envoi.
La CDA compte donc sur le **sérieux, le discernement et le sens des responsabilités de chacun** pour veiller au strict respect de ces dispositions. Il appartient aux arbitres de faire appliquer ces règles sans exception, celles-ci étant indispensables au bon déroulement et à l'équité des rencontres.

La CDA apporte tout son soutien à notre collègue Nour Eddine BERRISS, qui a fait l'objet de menaces physiques de la part d'un éducateur lors de la rencontre de Régional 3 opposant Pontcharra-sur-Turdine à Saint-Paul-en-Jarez.
La CDA condamne avec la plus grande fermeté ces agissements inacceptables et rappelle qu'aucune circonstance ne saurait justifier de telles intimidations à l'encontre d'un arbitre dans l'exercice de ses fonctions.
Le respect des arbitres est une exigence fondamentale du football. Il ne se négocie pas et doit être garanti par l'ensemble des acteurs du jeu, quels que soient leur fonction et leur niveau de responsabilité.

Rappel : La CDA constate avec regret que le carton blanc fait encore trop souvent l'objet d'une utilisation inappropriée, ce qui nuit à sa compréhension et à son efficacité sur le terrain. Il convient donc de rappeler les règles suivantes :

1) Dans quelles situations utiliser le carton blanc ?

Le carton blanc doit être utilisé exclusivement dans les situations de contestation à l'encontre de l'arbitre ou de chamailleries entre joueurs, dès lors que celles-ci ne comportent ni coups ni insultes.

En revanche, lorsqu'un joueur retarde ou empêche une reprise rapide du jeu, quelle qu'en soit la manière, c'est bien le carton jaune qui doit être utilisé.

2) Une utilisation indispensable envers les éducateurs

Le carton blanc doit également être utilisé à l'encontre des éducateurs qui contestent les décisions de l'arbitre ou manifestent de manière répétée leur mécontentement.

La CDA constate que cet outil, qui permet précisément de calmer les bancs trop véhéments et de responsabiliser les éducateurs, reste encore trop souvent peu utilisé, voire pas utilisé du tout, ou de manière inappropriée.

Il n'est pas normal que, dans ces situations, le carton jaune se substitue trop fréquemment au carton blanc, au risque de détourner ce dernier de sa fonction première et de lui faire perdre tout son sens.

La CDA compte donc sur l'ensemble de ses arbitres pour appliquer rigoureusement les dispositions réglementaires, qui leur ont pourtant été rappelées et explicitées à plusieurs reprises. La bonne application de ces règles est indispensable pour garantir la cohérence et l'efficacité de cet outil disciplinaire.

Courrier des arbitres :
Aly KEITA, certificat médical pour les 7 et 8 novembre et indisponibilité pour un acte médical le samedi 14 novembre,
Burhan OCAL, demande concernant une absence de désignation, réponse faite
Grégory DÉPIT, prolongement d'arrêt médical jusqu'au 15 novembre,
Samba CISSOKHO, Abdullah DEGIRMENCI, Rémi DUQUENOY, Grégory BESSET annonçant avoir été accompagnés par un arbitre stagiaire sur leur rencontre,
Ayoub TABOUHOUT, certificat médical jusqu'au 10 novembre,
Juan Paul DE SA, annonçant ne pas avoir été prévenu d'un changement d'horaire et de terrain, la CDA rappelle que les clubs, sous peine d'amende, ont l'obligation de prévenir, par message ET par téléphone, de toute modification d'horaire ou de lieu d'un match,
Maxence RICHIR, remerciements aux équipes pour leur bonne attitude sur le match Bâgé/Foissiat en sénior D4 dimanche 8 novembre,
Yasin CIFTCI, félicitations et remerciements aux deux équipes pour leur comportement et à l'arbitre assistant de Grièges pour son impartialité sur le match Grièges/Plaine de l'Ain en sénior D3 dimanche 8 novembre,
Stéphane PAILLET, remerciements au club du FC Bressans pour son accueil sur le match Bressans/Curtafond en sénior D4 dimanche 8 novembre,
Bertrand PLASSON, félicitations aux deux équipes pour leur comportement sur le match Belley/Bressans en sénior D1 samedi 7 novembre,
Jonathan MAZUIR concernant les conditions d'accueil qui lui ont été réservées lors de la rencontre Priay / Lagnieu en Seniors D4, la CDA souhaite rappeler aux clubs quelques principes élémentaires :
L'accueil des arbitres ne doit pas être considéré comme une simple formalité. Chaque club a le devoir de leur réserver des conditions décentes, respectueuses des règles élémentaires de propreté et d'hygiène. Cela implique notamment la mise à disposition d'un vestiaire propre et sain, correctement chauffé, ainsi que d'une douche avec de l'eau chaude.
Par ailleurs, si la fourniture d'une collation à l'issue de la rencontre ne constitue pas une obligation, offrir a minima une bouteille d'eau à l'arbitre relève simplement du savoir-vivre et de la considération que chacun devrait avoir à son égard.
La CDA compte sur l'ensemble des clubs pour veiller à la qualité de cet accueil. Les arbitres sont des acteurs indispensables au bon déroulement des compétitions et méritent, à ce titre, un minimum d'attention et de respect.
Mickael EVIEUX concernant une erreur d'identification d'un joueur sur la feuille de match de la rencontre Seniors D4 Chaveyriat / Jassans du samedi 7 novembre, la CDA souhaite rappeler aux arbitres l'importance d'une rigueur sans faille dans l'accomplissement de leurs missions, et tout particulièrement dans la réalisation de la feuille de match informatisée (FMI).

Les informations renseignées sur la FMI ne sont pas de simples formalités administratives : elles ont des conséquences directes sur le déroulement et le suivi des compétitions. Leur exactitude doit donc faire l'objet de toute l'attention nécessaire de la part des officiels.
Par ailleurs, comme cela a déjà été rappelé à plusieurs reprises, notamment par le président du District lors de la dernière assemblée générale des clubs, **la feuille de match signée par les capitaines est réputée exacte**. Aucune réclamation relative aux informations qu'elle contient ne pourra être prise en compte après la clôture de la tablette.
Il appartient donc également aux capitaines de vérifier attentivement l'ensemble des informations figurant sur la feuille de match avant de la signer
Roland PIROUX, rapport d'exclusion sur le match Bresse Nord/Bords de Veyle en sénior D5 dimanche 8 novembre, la CDA rappelle aux arbitres que sauf problème technique, les rapports doivent obligatoirement être faits sur le portail des arbitres,
Ludovic VIEIRA, envoi d'un rapport d'exclusion à la suite d'un problème technique,
Ludovic VIEIRA, demande concernant une désignation, la CDA demande aux arbitres de faire preuve de vigilance dans le renseignement des horaires de leurs indisponibilités. Il est indispensable de prévoir une marge suffisante afin de tenir compte de leurs obligations personnelles et professionnelles.
Par exemple, un arbitre qui travaille à partir de 18h ne doit pas renseigner une indisponibilité à compter de 18h. En effet, la CDA ne peut pas connaître les contraintes personnelles et professionnelles de chaque arbitre. En l'absence d'indication particulière, elle considère donc que celui-ci reste disponible pour une désignation jusqu'à cet horaire.
Il appartient ainsi à l'arbitre d'anticiper ses contraintes et de renseigner une indisponibilité suffisamment tôt, à 15h ou 16h dans cet exemple, en tenant compte de la durée de la rencontre et du temps de déplacement nécessaire pour rejoindre son lieu de travail.
Abderrahmane AOUZIOU, courrier d'excuse à la suite d'une sanction pour rapport non transmis,
Cédric CHAGNARD, annonçant la très bonne tenue des deux équipes sur le match sensible Dortan/Plaine Revermont Foot en sénior D4 dimanche 8 novembre,
Cédric CHAGNARD, demande afin que les arbitres puissent obtenir un accès aux PV de la commission de discipline, prise en compte, la CDA va se rapprocher de ladite commission et du président du district pour étudier la faisabilité et la pertinence de cette demande,
Salvatore BELLATON, demande concernant une sanction de la CDA, réponse faite,
Kylian VALLET, annonçant la fin de sa période de convalescence et être à nouveau disponible pour l'arbitrage,
Christelle DUBOCLARD, demande concernant une désignation, réponse faite,
Steven MILLET, demande concernant le lieu d'une rencontre, réponse faite,
Mattéo ROY, demande afin d'être désigné sur un match de district, à la suite d'un échange avec Eddy ROSIER, président de la CRA, les arbitres de Ligue ne peuvent pas être désignés sur un match de district sans l'autorisation de la CRA et uniquement de manière exceptionnelle,
Siméo MALARA, demande concernant un paiement de la Ligue, réponse faite,
Fares TAHIR, demande concernant les rapports d'accompagnement des arbitres stagiaires, réponse faite,
Rodolphe PEYRAT, demande pour la désignation d'un arbitre sur un match D5, réponse faite,
Thomas FRENDO, échange concernant des incidents survenus lors du match Pontcharra sur Turdine/St Paul en Jarez en R3 dimanche 8 novembre,

La CDA annonce la titularisation de Yohann COLLARD en tant qu'arbitre sénior D4

<u>Courrier des clubs</u> :
AS Hautecourt Romanèche, demande de désignation d'un arbitre officiel sur le match OSR/Hautecourt en sénior D5 dimanche 8 novembre, réponse faite,
Bourg Sud, demande concernant la désignation d'un arbitre sur un match U15, la CDA précise qu'elle désigne sur les matchs en fonction de ses capacités dues aux disponibilités des arbitres, en totale indépendance et impartialité,
CS Béon, demande pour organiser une formation d'arbitres semi officiels, la CDA attend de connaître le nombre de candidats pour juger de l'utilité de la tenue de cette formation,

AS Attignat, confirmation d'une réserve technique sur le match U20 Attignat/Côtière Meximieux du samedi 7 novembre, cette réserve concernant une décision prise à la suite d'un carton blanc, elle n'est pas du ressort de la section Lois du Jeu de la CDA mais de la commission des règlements, dossier transmis donc à ladite commission pour suite à donner,
Valserhône Foot, annonçant l'absence d'un arbitre sur le match Valserhône/Bourg Sud en U15 dimanche 8 novembre, la CDA s'excuse pour le désagrément occasionné mais, renseignements pris l'arbitre en question n'avait pas signalé son indisponibilité en amont,
Groupement Féminin du Haut Bugey, félicitations et remerciements envers M. Lucas LELIEVRE pour sa très bonne prestation sur le match U18 féminin GFHB/FC Lyon samedi 7 novembre,
FC Dombes Bresse, échange concernant l'accueil de la journée de formation de mi saison des arbitres à Chatillon sur Chalaronne le samedi 16 janvier,

Divers :
Océane STALPAERT, déléguée du district, question concernant les arbitres assistants en U17, voir précision dans le préambule du présent PV,
Mickael BROYER, président du FC Curtafond Confrançon, échange concernant une arbitre du club et les arbitres assistants dans les compétitions Ligue jeunes, réponses faites, la CDA précise que les arbitres doivent vérifier avant le coup d'envoi auprès des clubs qu'ils ont bien validé l'attestation permettant à leurs arbitres assistants de signaler les hors-jeux,

Carnet :
La CDA présente ses plus sincères condoléances à nos collègues Denis BLANC pour le décès de son papa et Ludovic COCHET pour le décès de son oncle

Calendrier :
Samedi 14 novembre : Réunion CRA/CDA à Roanne
Samedi 21 novembre : Début de la formation pour les candidats à l'examen d'arbitre de Ligue
~~Vendredi 18 décembre : Soirée de promotion de l'arbitrage en partenariat avec le club de Bresse Foot 01~~
Soirée reportée au mois de février prochain pour des questions logistiques et d'organisation
Samedi 19 décembre et dimanche 3 janvier : Recyclage des arbitres Futsal dans le cadre du PPF U14 U15 garçons
Dimanche 3, samedi 9 et dimanche 10 janvier : FIA à Viriat
Samedi 16 janvier : Formation mi saison et rattrapage des tests physiques et du questionnaire pour les arbitres ayant échoué ou ayant été absents lors de la journée de rentrée des arbitres à Chatillon sur Chalaronne (horaires à venir). Cette journée sera aussi l'occasion d'effectuer les tests physiques bonus pour les arbitres D1 et D2.
La CDA remercie le club de Dombes Bresse pour son accueil.

À venir : Comme chaque saison la CDA organisera en partenariat avec le club du FBBP la réception des arbitres titularisés au cours de la saison sur une rencontre de Ligue 3 (date et précisions à venir)

Prochaine réunion : mardi 17 novembre à 18h au district

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

FORMATION INITIALE ARBITRE

À la suite de la première session de formation initiale en arbitrage, voici la liste des arbitres reçus suite aux examens :

BALSAN	Louis	AIN SUD	barbara.somot@orange.fr	06 61 44 86 22
BONNEFOND	Melvin	F.C. PRIAY	bonnefondmelvin0@gmail.com	07 61 59 15 99
BOYER	Timéo	F. C. BRESSANS	boyervivien@gmail.com	06 58 39 36 63
CHAHELOT	Sébastien	CLUB OLYMPIQUE DU PLATEAU D'HAUTEVILLE	xsebastiien@hotmail.fr	06 24 45 43 88
DIAKITE	Mamadou	O. DE ST DENIS LES BOURG	modiaki@hotmail.fr	06 95 15 57 85
EL OTHMANI	Iyed	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC	iyedsadek@gmail.com	06 67 70 05 05
FLORENCA MENDES	Paulo	A. DES PORTUGAIS	fcpaulo94@gmail.com	06 77 74 57 13
GENTON	Alexis	F. C. BRESSANS	a.labalme@hotmail.fr	06 62 72 92 73
HAREL	Loann	A.S. MISERIEUX TREVOUX	loann.hrl@gmail.com	07 66 57 44 85
KIBONGUI	Don Celeste	BOURG SUD	kibonguiheluge@gmail.com	07 44 27 27 30
LEMAIRE	Noa	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS	lemairenoadu01@gmail.com	07 60 21 89 22
MASIA	Corenthin	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ	corenthin.masia@gmail.com	07 83 24 72 55
METALIAJ	Olion	PLASTICS VALLEE F.C.	olionmetaliaj@gmail.com	07 49 75 48 18
MEYER	Annaelle	A.S. MISERIEUX TREVOUX	anaellemeyer2009@gmail.com	07 83 16 71 08
OUADHI	Abderahmene		ouahdiabderahmene@gmail.com	06 52 62 51 21
PAYET	Stéphane	PLASTICS VALLEE F.C.	payetstephane974@outlook.fr	06 10 86 16 34
PERROUD	Julian	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	julian.perroud@yahoo.com	07 89 33 59 54
TRIGON	Adam	C.S. LAGNIEU	adamtrigon@gmail.com	06 28 53 09 43

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/
ou Formation Initiale d'Arbitre (fff.fr)

Une seconde formation initiale en arbitrage sera organisée au District de l'Ain de Football aux dates suivantes :

- Dimanche 03 Janvier 2027 sur la journée
- Samedi 09 Janvier 2027 sur la journée
- Dimanche 10 Janvier 2027 sur la journée (examens théorique et pratique)
- Pour ceux en réussite aux examens : Matinée du Samedi 30 Janvier ou Samedi 06 Février 2027

COMMISSION PREVENTION

COMPTE RENDU Commission PREVENTION
Réunion du 29/10/2026

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. BOZONNET – A. DEVEYLE – C. GALLICE – G. JACUZZI - M. MAITRE – J. MALIN - C. MERIAUX.

Excusé : P. PITARD

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 24/09/26
Approuvé

2/ Matchs sensibles
18 matchs sensibles pour 3 journées :

Championnat D1 : 2 matchs
Championnat D2 : 4 matchs
Championnat D3 : 4 matchs
Championnat D4 : 5 matchs
Championnat U20 : 3 matchs

La demande de délégué du FC MAS RILLIER en U20 contre AS ATTIGNAT n'a pas pu être honorée, faute de délégué disponible.

Les délégués du District demandent à ce que les matchs sensibles soient couverts par des arbitres confirmés.

3/ Fiches prévention

Championnats	Nombre de fiches renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D1	18	1	2
D2	47	3	0
D3	64	9	3
D4	75	10	0
D5	26	2	1
U20	14	3	3
U17	65	9	1
U15	136	9	3
SFém	15	3	1
U18Fém	10	3	1

4/ Courriers divers
Tous les courriers adressés à la Commission Prévention ont été traités et/ou transférés aux Commissions concernées.

5/ Actions diverses
- Sébastien BOUEILH, ancien joueur de rugby, a créé l'Association « Colosse au pied d'argile », qui œuvre pour la lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement en milieu sportif. Elle a pour missions la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels, et l'accompagnement des victimes tant au niveau psychologique que juridique.

La commission engagement a organisé une réunion avec cette Association, qui a été animée par Yannick BARRAUD. 26 personnes ont assisté à cette réunion, représentant 12 clubs du département. Cette rencontre a été très intéressante, et le District invite les clubs qui le souhaitent à visiter leur site : colosse.fr

- La Commission Prévention a par ailleurs pris connaissance du bilan "observatoire des comportements » pour la saison 2025 2026"

6/ Bénévole du mois

Suite au tirage au sort pour les mois de septembre et octobre 2026, voici les personnes qui seront récompensées lors de la prochaine soirée de novembre 2027 :

SEPTEMBRE : Jean-Marc BERTHET (FC VAL DE SAONE)
OCTOBRE : Franck MONTRADE (Isn FC CHANEINS)

Fin de la réunion 20h15
Prochaine réunion : Mardi 24 novembre 2026 à 18 h au District

La Commission Prévention

COMMISSION DES RECOMPENSES

SOIREE DES RECOMPENSES 2026

A l'attention des clubs
Vous trouverez ci-dessous les récipiendaires qui seront récompensés lors de la soirée des récompenses qui aura lieu le **Vendredi 13 Novembre 2026 à 19 heures au Centre Culturel Espace Salvert (salle des fêtes) d'ATTIGNAT**.

Chaque récipiendaire a été invité(e) par courrier.

Attention, toute absence non excusée entrainera l'annulation de la récompense.

Petits Poucet
Coupe Gambardella : Belley CS
Coupe de France : AS Guéreins et Bressans FC

Bénévoles du mois
Septembre 2025 : MOREIRA Cyrille (Cormoz St Nizier)
Octobre 2025 : BROYER Mickaël (Curtafond Conf)
Novembre 2025 : CHABRY Christophe (Viriat)
Décembre 2025 : CARTELLIER Romain (Centre Dombes)
Janvier 2026 : CORTES Ludovic (Montréal)
Février 2026 : CHAGNARD Aurélie (Hautecourt)
Mars 2026 : CINQUIN Benjamin (Chaneins)
Avril 2026 : YALCIN Mikaïl (ATT Oyonnax)
Mai 2026 : COCHET Michel (Foissiat Etrez)
Juin 2026 : PILLET Jean Michel (Sud Revermont)

Arbitres Seniors Majors
D1 : TOUZANI Hamid
D2 : PLASSON Bertrand
D3 : GALLIOT Loïc
D4 : LEBEAUX Alexandre
AAD : HOANG The Cuong
Fem : GIGLIANO Elisa

Arbitres Jeunes Majors
JAD 1 : VIOLETTE Robin
JAD 2 : ODEN DEVAUX Louis
JAD 3 : PAILLASSON Maxence

Champions
Séniors
D1
Poule unique : Guéreins Genouilleux As1

D2
Poule A : Ambérieu Fc 1
Poule B : Misérieux Trévoux As 3

D3
Poule A : Côtière Luénaz Fc 2
Poule B : Izernore Nurieux As 1
Poule C : Nantua Us 1

D4
Poule A : Olympique Sud Revermont 2
Poule B : Montluel Fc 1
Poule C : Thoissey Esvs 2
Poule D : Chevroux Cs 1

D5
Poule A : Culoz Grand Colombier Us 2
Poule B : Bellignat Fc 1
Poule C : Bords de Veyle Fc 2
Poule D : St Cyr Us 1
Poule E : Plaine Tonique Fc 4

Séniors Féminines à 11
Poule Unique : Misérieux Trévoux As 1

Séniors Féminines à 8
D1 : St Maurice de Gourdans Fc 1
D2 : Thoissey Esvs 1

U18 Féminines
Poule unique : Groupement Féminin du Haut Bugey 1

U15 Féminines
Poule unique : Essor Bresse Saône 1

U20
D1
Poule unique : Montréal la Cluse As 1

D2
Poule A : Côtière Méximieux Villieu 1
Poule B : Serrières Villebois Fc 1

U17
D1
Poule A : Bourg Sud 1

D2
Poule B : Olympique Sud Revermont 01 1
Poule C : Bourg Accft 1
Poule D : Bressans Fc 1

D3
Poule E : Arbent Marchon Us 1
Poule F : Olympique Sud Revermont 01 2
Poule G : Mille Etangs Sc 1
Poule H : Bresse Nord Fc 1
Poule I : Bourg Accft 2
Poule J : Viriat Cs 1

U15
D1
Poule A : Lagnieu Cs 1

D2
Poule B : Ain Sud 2
Poule C : Centre Dombes Foot 1

D3
Poule D : Belley Cs 1
Poule E : Oyonnax Pvfc 2
Poule F : Plaine Revermont Foot 1
Poule G : Veyle Saône Fc 2
Poule H : Essor Bresse Saône 2

D4
Poule I : Oyonnax Pvfc 3
Poule J : Olympique Rives de l'Ain 1
Poule K : Belley Cs 2
Poule L : Le Mas Rillier Fc 1
Poule M : Foot Trois Rivières 3
Poule N : Bourg Accft 1
Poule O : Bresse Foot 01 2

Journée sans carton
D1 : Marboz 2
D1 : Oyonnax PVFC 2
D2 poule A : Côtière MV 1
D2 poule B : St Denis les Bourg 1
D2 poule B : Misérieux Trévoux 3
D2 poule B : Plaine Revermont Foot 1
D2 poule B : Lagnieu 2
D2 poule B : Jassans Frans 1
D3 poule A : Côtière Luenaz 2
D3 poule A : Oyonnax PVFC 3
D3 poule A : Foot 3 Rivières 1
D3 poule A : Dombes Bresse 3
D3 poule A : Oyonnax ATT 2
D3 poule B : Izernore Nurieux 1
D3 poule B : Ambérieu FC 2
D3 poule B : Serrières Villebois 1
D3 poule B : Feillens 3
D3 poule C : OL Buyatin 1
D3 poule C : Artemare Valromey 1
D4 poule A : Oyonnax ASP 1

D4 poule A : Izernore Nurieux 2
D4 poule A : O. Sud Revermont 01 2
D4 poule B : Béon 1
D4 poule B : OL Buyatin 2
D4 poule C : St Etienne sur Chalaronne 1
D4 poule C : Fareins Saône Vallée 2
D4 poule D : Manziat 2
D4 poule D : Viriat 4
D4 poule D : Plaine Revermont Foot 2
D4 poule D : Chevroux 1
U20 D1 : Valserhône Foot 1
U20 D1 : Dombes Bresse 1
U20 D1 : Lagnieu 1
U15 D1 : Bresse Tonic Foot 1
U15 D1 : Marboz 1
U15 D1 : Bourg Sud 1
Féminines à 11 : Bressans FC 1
Féminines à 11 : Mille Etangs 1
Féminines à 11 : Bas Bugey Rhône 1
Féminines à 11 : Essor Bresse Saône 1
Féminines à 11 : Misérieux Trévoux 1
U18 F à 11 : Aix FC 1
U18 F à 11 : Attignat 1
U18 F à 11 : FFNI 1
U18 F à 11 : Gpt Haut Bugey 1
U18 F à 11 : Ain Sud 1
U18 F à 11 : Pays Couleur 1

Challenge du Fair Play

Seniors D2
Replonges
Plaine Revermont Foot

Seniors D3
Plastics Vallée
Curtafond Conf.
Côtière Luenaz

Seniors D4
Ain Sud
Plaine Revermont Foot
Côtière MV
Marboz
Foissiat Etrez
Thoissey
Viriat
Grièges PV

U20 D1
Centre Dombes Football
Dombes Bresse

U17 D1
Ain Sud

U15 D1
Marboz

Challenge de la Sportivité
Seniors D1
Guéreins 1
Bressans 1
Feillens 2

Séniors D2 poule A
Plaine Tonique 2
Bressans 2
Replonges 1

Séniors D2 poule B
Lagnieu 2
St Denis les Bourg 1
Viriat 2

Séniors D3 poule A
Bresse Foot 01 2
Marboz 3
Plaine Tonique 3

Séniors D3 poule B
Feillens 3
Curtafond Conf 1
Guéreins 2

Séniors D3 poule C
Veyle Saône 3
Replonges 2
Cormoranche 1

Séniors D4 poule A
St Martin du Mont 3
Izernore Nurieux 2
Ambronay 1

Séniors D4 poule B
Ain Sud 3
Côtière MV 2
Belley CS 3

Séniors D4 poule C
Cormoranche 2
Chaveyriat 1
Dombes Bresse 4

Séniors D4 poule D
Bâgé 2
Marboz 4
Bresse Nord 2

Séniors D5 poule A
Châtillon la Palud 2
Ent. St Denis Vaux 2

Séniors D5 poule B
St Martin MCV 2
Plaine Revermont 3

Séniors D5 poule D
Curtafond Conf. 3
St Cyr 1

Séniors D5 poule E
Cormoz St Nizier 1
Replonges 3

U20 D1 poule A
Dombes Bresse 1
Centre Dombes 1

Séniors Féminines poule A
St Denis Ambutrix CG 1
Ent. Bressans Curtafond 1

Fiches prévention éducateurs
U15
- CARVALHO Maxime – OL SUD REVERMONT 01
- DECHAUD Morgan – PLAINE REVEMONT FOOT
- JACQUILLET Florent – BRESSANS FC
- MOREIRA Michaël – BRESSE FOOT 01
- PIN Charlotte – FOOT 3 RIVIERES
- VIVES Frédéric – LE MAS RILLIER FC

U17
- ANSELME Gabriel – AIN SUD
- BESSARD Stéphane – BRESSE FOOT 01
- BRANCHE Romain – BRESSANS FC
- CHOMEL Quentin – OYONNAX PVFC
- DECHAUD Morgan – PLAINE REVERMONT FOOT
- GAUTHIER Léa – ESSOR BRESSE SAONE
- RAMMACH Saber – AIN SUD

U18F
- ROLLET Matthieu – MISERIEUX TREVOUX AS
- PETIT Rémi – GAPS

Seniors Féminines
- DOUKOURE Ibrahima – AS ATTIGNAT

D3
- CHASSIBOUD Johann – CORMORANCHE ES
- CHIRON Loïc – MARBOZ ESB
- JAYR Julien – GUEREINS
- LEDUC Jérôme – ST MARTIN MCV
- MICHEL Claude – BRESSE NORD FC
- NEVEU Bruno – BRESSE FOOT 01
- NUGUET Thierry – FAREINS SAONE VALLEE

D4
- DE OLIVEIRA Manuel – ST ETIENNE SUR CHALARONNE AS
- DESBROSSES Christopher – MANZIAT FC
- GOMEZ Morgan – AIN SUD
- MERCADO Christophe – OL SUD REVERMONT 01
- WENGER Alexis – BAGE LE CHATEL AS

Les médaillés

ARGENT DISTRICT
PENEL Mathieu (Chaneins)
PETIT Alain (Viriat)

VERMEIL DISTRICT
COMTET Mathilde (Bresse Foot 01)
MONNOT Josiane (St Martin du Mont)
PERRAUD Stéphane (Attignat)
STRIPPOLI Guillaume (arbitre)
TRIAY Bruno (Ain Sud)

OR DISTRICT
CATHERIN Jacques (Feillens)
DELIANCE Maurice (Comité de Direction)
GOYON Gilles (Veyle Saône)
PAGNON André (Feillens)
PAGNON Robert (Feillens)

OR FFF
JOSSERAND Alain (membre du District)

OR LAuRAFoot
CHAVERNOZ Christian (observateur)

VERMEIL LAuRAFoot
CHANUT Christian (Feillens)
LACQUES Xavier (St Denis Ambutrix Château Gaillard)
PIGNARD René (Dombes Bresse)
POYET Michel (Bresse Foot 01)

ARGENT LAuRAFoot
BRAYARD Marguerite (Plaine Revermont Foot)
BRENET Pascal (Montréal)

DANIELE François (Bourg Sud)
GAILLARD Colette (Comité de Direction)
MASSOTTE Martine (Viriat)
TATLI Ramazan (arbitre)
TEKELI Ferhat (arbitre)

Clubs sollicités pour accueillir des actions PPF

Communauté de Commune Dombes Saône Vallée M. AUMONIER (gymnase)
Lagnieu
Viriat
Attignat
Veyle Saône
Replonges
St Martin du Mont
Dombes Bresse

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)
Seniors D1 à D4 : 2 délégués
Seniors D5 : 1 délégué
Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués
Seniors Féminines : 1 délégué
U20 : 2 délégués
U17 à U15 : 1 délégué
Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !
Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.
La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 10/11/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

Courriers :
- Ent. Bas Bugey Rhône : demande du règlement féminin à 8.
- O.Sud Revermont (équipe 3) portant réclamation d'après match contre Curtafond Conf. 3 pour équipiers premiers (match n° 79704222).
- AS Attignat posant réserve technique pour le match U20 (match n° 79298693).
- SC Mille Etangs : rencontre n° 79385867 en féminines à 11.
- FC Curtafond Conf. : match reporté. Réponse faite.
- ESR St Martin du Mont 5 : réponse pour avoir fait jouer un joueur sans licence.

Dossier n° 31
Match n° 79392228 : Dombes Bresse 1 / Priay 1 – Seniors Féminines à 8 poule B – du 7/11/2026
Courrier du club de Priay annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
- Priay 1 : 0 but / -1 point
- Dombes Bresse 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Priay est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 32
Match n° 79392160 : Valserhône 1 / Thoissey 1 – Seniors Féminines à 11 – du 25/10/2026
Match arrêté à la 71ème minute par l'arbitre.
L'équipe de Valserhône n'étant que 7 joueuses sur le terrain suite à de multiples blessures.
La Commission valide le score acquis sur le terrain.
Le club de Valserhône est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 33

Match n° 79994197 : O. Sud Revermont 35 / St Martin du Mont 35 – Coupe R. Morandas – du 30/10/2026

Lors de ce match était inscrit M. Titouan SPANNENTE sous le n° 2578634001 alors que celui-ci n'a pas de licence.

Le club de St Martin du Mont nous fait part de ses observations mais reconnait que M. SPANNENTE n'a pas de licence.

Le club de St Martin du Mont est redevable de la somme de 110 €uros pour avoir inscrit un joueur sans licence.

Dossier n° 34

Match n° 79385867 : Ent. Bressans Curtafond 1 / Mille Etangs 1 – Seniors Féminines à 11 – du 7/11/2026

Réserve d'après match de Mille Etangs concernant l'éclairage non homogène et à faire vérifier.

Réserve recevable.

Après vérification auprès de la Commission des Terrains et Installations Sportives, celle-ci informe que l'éclairage du stade des Brouilles de Curtafond n'est pas classé pour accueillir des rencontres officielles du District (courrier de Jean François JANNET, président de la Commission).

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Ent. Bressans Curtafond 1 :

- Ent. Bressans Curtafond 1 : 0 but / 0 point
- Mille Etangs 1 : 4 buts / 3 points

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Le club de Ent. Bressans Curtafond est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 35

Match n° 79298700 : Attignat 21 / Côtière MV 21 – U20 poule A – du 7/11/2026

Réserve technique d'après match d'Attignat concernant une erreur d'arbitrage.

Dossier transmis par la CDA à la Commission des Règlements puisque la réserve technique concerne un point réglementaire et non une Loi du Jeu.

A la 66ème minute, Monsieur l'Arbitre donne deux cartons blancs au n° 9 d'Attignat et au n° 5 de Côtière MV sans mettre de carton rouge aux 2 joueurs alors que ceux-ci avaient déjà reçu un carton jaune auparavant.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur l'Arbitre, qui reconnait son erreur, la Commission décide de valider le score sur le terrain jugeant que ce fait n'a pas eu d'influence sur la fin de la rencontre.

Dossier n° 36

Match n° 79995500 : Ambérieu FC 2 / Culoz Gd Colombier 2 – Coupe R. Tremblay – du 1/11/2026

Match arrêté par l'arbitre à la 87ème minute au motif qu'un joueur de l'équipe d'Ambérieu a quitté le terrain alors que l'équipe était déjà à 8.

De ce fait, l'équipe d'Ambérieu ne comptait plus que 7 joueurs sur le terrain et le « banc d'Ambérieu » a demandé à l'arbitre d'arrêter le match.

A la lecture du rapport circonstancié de l'arbitre, la Commission des Règlements confirme le score acquis sur le terrain.

L'équipe de Culoz Gd Colombier 2 est qualifiée pour le tour suivant.

Le club d'Ambérieu est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 10 Novembre 2026

Courriers clubs :

Bord de Veyle Fc : demande de modification rencontre D5 poule D du 14 novembre**.**
Cormoz St Nizier Fc : accord pour rencontre D5 poule D **le mercredi 11 novembre à 18H30.**

Valserhône Foot : rencontre D3 poule B du 15 novembre **à 12h30.**

Fareins Saône Vallée : rencontres seniors au stade L.P. GEOFFREY à CHALEINS.
---------- D3 poule A – D4 poule C – D5 poule C.

Injoux Génissiat Fc : demande de modification horaire rencontre D5 poule A du 15 novembre**.**
Bourg Accft : accord pour rencontre D5 poule A du 15 novembre **à 14h30.**

Arbent Marchon Us : demande de modification horaire rencontre D2 poule B du 15 novembre**.**
Hautecourt Romanèche As : accord pour rencontre D2 poule B du 15 novembre **à 19h30.**

Dombes Bresse Fc : demande de modification horaire rencontre D4 poule C du 15 novembre**.**
St Etienne sur Chal. As : accord pour rencontre D4 poule C du 15 novembre **à 12h30.**

Dombes Bresse Fc : confirme l'inversion de la rencontre D1 du 15 novembre**.**
***Le district avait demandé au club d'Ambérieu Fc de trouver des solutions autres que l'inversion des rencontres matchs « Aller » en conséquence la rencontre retour n'est pas inversée*.**

Centre Dombes F. : rencontre D4 poule C du 15 novembre **au stade C.R. MARTIN à**
----------**VILLARS les Dombes à 12h30.**

Ol.Sud Revermont01 : demande de modification rencontre D5 poule D du 15 novembre.
Hautecourt Rom.As : accord pour rencontre D5 poule D du 15 novembre **au stade La Craz**
----------**à MONTAGNAT 12h00.**

St Martin Mvc : modification horaire rencontres D5 poule A, **match du 15 novembre à 12h30.**

Jeunesse Revermontoise : éclairage du stade des Buclanes à CERTINES en panne
---------- **rencontres D5 poule B reprogrammées le dimanche 14h30.**

Misérieux Trévoux As : demande de modification rencontre D1 du 22 novembre**.**
Ambérieu Fc : accord pour rencontre D1 du 22 novembre **le samedi 21 novembre à 20h00**

Bernard ALBAN, Jacques CONTET

COMMISSION COUPES

Réunion du 10 Novembre 2026

Tour de cadrage des coupes E. FAIVRE et R. TREMBLAY le 29 novembre.

– Tirage sur le site du District demain.

Coupe Peggy PROVOST les équipes Seniors à 11 du district sont pré-engagées les confirmer.

A ce jour engagements confirmés :

- **Attignat As** - **Bresse Foot01** - **Ent. Bressans/Curtafond Fc**
- **Ent. Foot 3R/BFB** - **USF Mille Etangs Sc** - **Thoissey Esvs**
- **Lagnieu Cs 1** - **Gpt Haut Bugey**

Manque avis **Viriat Cs – Valserhône Foot.**

Bernard ALBAN ; Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 10 Novembre 2026

Courriers U15 :

Valserhône Foot : rencontre D3 poule D du 15 novembre **au stade R. PETIT (sy) à VALSERHÔNE.**

Bord de Veyle Fc : demande de modification horaire D3 poule G du 15 novembre.
Bressans Fc : accord pour rencontre D3 poule G du 15 novembre **à 9h30.**

Courriers reçus **de Fareins Saône Vallée et Vaux en Bugey Us pour phase 2.**

Courriers U17 :

Nantua Us : ajout une équipe pour phase 2.

La reprise de la phase 2 est prévue le 21 novembre, il reste la J7 en D2 poule B ce samedi 14 novembre.

Courriers U20 :

Hautecourt Romanèche As : demande de modification rencontre poule C du 22 novembre.
Serrières Villebois Fc : accord pour rencontre poule C le **samedi 21 novembre à 14h30**.

Bernard ALBAN, Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 10 Novembre 2026

Courriers Seniors F. à 8 :

La phase 1 se termine fin novembre, vous pouvez inscrire de nouvelles équipes pour la phase 2, envoyer un mail au District avant le 20 décembre.

Courriers U18 F (interdistricts) :

Gaps : rencontres le dimanche à 14h30.

Jacques CONTET

COMMISSION FOOT REDUIT
Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel aux clubs :
La commission se réunit le lundi et mardi. Pour les changements d'horaires ou de lieux, il faut faire les demandes la semaine précédente les plateaux U7, U9, U11 et les rencontres U13. Les mails qui arriveront après le mardi pour le samedi qui suit, seront traités la semaine suivante.
Sur vos mails, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

U13

Rappel : ATTENTION FMI OBLIGATOIRE !!!
Quand vous vous déplacez, pensez à prendre votre code FMI.
Lorsque que vous faites un forfait, merci de prévenir le club qui doit vous recevoir.

Modification du calendrier poule O :

Journée du 14 novembre 2026 :
ESB Marboz 4 / Bourg Sud 4 à 14h00

Journée du 21 novembre 2026 :
O St Denis les Bourg 3 / ESB Marboz 4 à 13h00

Journée du 5 décembre 2026 :
ESB Marboz 4 / CS Viriat 3 à 14h00

Changement d'horaire :

Journée du 14 novembre 2026 :
Poule A : FC Dombes Bresse 1/AS Misérieux Trévoux 1 à 12h15
Poule E : FC Dombes Bresse 2/Bresse Tonic Foot 1 à 12h00
Poule M : FC Veyle Saône 4/Bresse Foot 01 2 à 12h00
Poule M : FC Dombes Bresse 4/Essor Bresse Saône 4 à 13h00

Journée du 21 novembre 2026 :
Poule G : CSJ Châtillon la Palud 1/US Plaine de l'Ain 3 à 14h00

Changement de lieu :

Journée du 14 novembre 2026 :
Poule K : US Culoz GC 2/CS Belley 3 à Chindrieux
Poule L : FC Côtières Luenaz 4/OL Buyatin à Balan 13h00
Poule J : Ent St Martin MCV 2/AS Dortan Lavancia 2 à Dortan 13h00

Journée du 21 novembre 2026 :
Poule N : Foot Onze Surannais 1/O St Denis les Bourg à St Denis Les Bourg 13h00
Poule N : Foot Onze Surannais 2/FBBP01 fém à Péronnas 13h00
Poule G : US Plaine de l'Ain 2/CS Lagnieu 3 à Loyettes 14h00

Journée du 5 décembre 2026 :
Poule K : US Culoz GC 2/FC Serrières Villebois 2 à Chindrieux
Poule N : Foot Onze Surannais 2/Bressans FC 3 à Polliat 13h00

Tirage du 2ème tour du Festival Pitch pour le 28 novembre 2026 :
13 plateaux de 3 clubs et 2 plateaux de 2 clubs. 1 qualifié par plateau
Les feuilles des plateaux seront à rentrer sur le FAL dans l'épreuve « Festival U13 »

A Marboz 12h30 :	ESB Marboz, St Denis Ambutrix FC, AS Dortan Lavancia
A Viriat :	CS Viriat, AS Attignat, FC Valserhône
A Jassans :	Jassans Frans Football, Essor Bresse Saône, AS Grièges Pont de Veyle
A Replonges :	US Replonges, Bresse Foot 01, Centre Dombes Football
A Montrevel (l'Huppe) :	Bresse Tonic Football, FC Serrières Villebois, SC mille Etangs
A St Maurice de Beynost :	Ain Sud, FC Côtière Luenaz, FC Veyle Vieux Jonc
A Trévoux :	AS Misérieux Trévoux, FC Plaine Tonique, FC Priay
A Bourg (la Chagne) :	Bourg Sud, CO du Plateau d'Hauteville, AS Guéreins Genouilleux
A Châtillon/Chalaronne :	Dombes Bresse, FC Mas Rillier
A Bellignat :	Plastics Vallée FC, Bressans FC, OL Buyatin
A St Didier/Chalaronne :	Ent Val de Saône, US Plaine de l'Ain, FC St Maurice de Gourdans
A Montréal-la Cluse :	AS Montréal, CS Belley, CSJ Châtillon la Palud
A St Martin du Mont :	Ent Revermontoise, Ambérieu FC, O St Denis les Bourg
A Laiz :	FC Veyle Saône, Plaine Revermont Foot
A Lagnieu :	CS Lagnieu, US Arbent Marchon, AS Colomieu

U11

Info :
Changement de lieux ou d'horaires, envoyez un mail à **district@ain.fff.fr**

Documents à transmettre :
Le club qui reçoit le plateau doit transmettre la feuille du plateau sur le FAL.
En utilisant la feuille qui est sur le site du district dans pratiques>>foot réduit>>U11 ou dans votre Footclub
En U11 pas besoin de faire des feuilles de présence.

Contrat jonglage obligatoire pendant l'échauffement ou pendant que l'équipe ne joue pas.

Lorsque vous êtes absent sur un plateau merci de prévenir le club qui reçoit.

Changement d'horaire :
Journée du 14 novembre 2026 :
Poule B : Jassans à 11h00
Poule C : Péronnas à 11h00
Poule E : St Denis en Bugey à 11h00
Poule E : St Maurice de Beynost 9h30
Poule G : Replonges (Synthétique) à 11h00
Poule L : St Maurice de Beynost 9h30
Poule N : Chaneins à 11h00

Poule P : Attignat à 11h00
Poule Q : St Martin du Mont à 11h00
Poule R : Péronnas à 11h00

Journée du 21 novembre 2026 :
Poule A : Péronnas à 11h00
Poule A : Dortan à 11h00
Poule B : St Maurice de Beynost 9h30
Poule B : Péronnas à 11h00
Poule C : Arbent à 11h00
Poule E : St Maurice de Beynost à 9h30
Poule F : Jassans à 11h00
Poule G : Châtillon/Chalaronne à 11h00
Poule H : Bourg en Bresse (les Vennes) à 11h00
Poule I : Arbent à 11h00
Poule O : St Didier/Chalaronne à 11h00
Poule R : Bourg en Bresse (les Vennes) à 11h00

Changement de lieu :
Journée du 14 novembre 2026 :
Poule K : le plateau prévu à Niévroz se disputera à Balan
Poule L : le plateau prévu à Niévroz se disputera à Balan

U9

Info :
Changement de lieux ou d'horaires, envoyez un mail à **district@ain.fff.fr**

Documents à transmettre :
Utilisez les feuilles de plateau et de présence qui sont sur le site du district dans pratiques U9 ou sur votre Footclub.
Le club qui reçoit doit scanner la feuille de plateau en passant par son Footclub avant dimanche soir. S'il a toutes les feuilles de présence en sa possession il peut aussi les rentrer ou alors, chaque club présent le fait sur son Footclub.
La commission ne rentre pas les feuilles de présence.
Lorsque vous êtes absent sur un plateau, merci de prévenir le club qui reçoit.

Changement d'horaire :
Journée du 14 novembre 2026 :
Poule O : St Denis en Bugey à 9h30
Poule Q : St Maurice Beynost à 9h30
Poule R : Jassans à 9h30
Journée du 21 novembre 2026 :
Poule E : Châtillon/Chalaronne à 9h30
Poule J : Arbent à 9h30

Poule T : St Didier/Chalaronne à 9h30
Poule X : Péronnas à 9h30

U7

Info :
Changement de lieux ou d'horaires envoyez mail à **district@ain.fff.fr**

Documents à transmettre :
Utilisez les feuilles de plateau et de présence qui sont sur le site du district dans pratiques U7 ou sur votre Footclub.
Le club qui reçoit doit scanner la feuille de plateau en passant par son foot club avant dimanche soir. S'il a toutes les feuilles de présence en sa possession il peut aussi les rentrer ou alors, chaque club présent le fait sur son Footclub.
La commission ne rentre pas les feuilles de présence.

Rappel : quand vous changez le lieu d'un plateau au dernier moment, **prévenez le district** pour que l'on puisse faire la modification sur le FAL.

Lorsque vous êtes absent sur un plateau merci de prévenir le club qui reçoit.

Changement d'horaire :

Journée du 14 novembre 2026 :
Poule C Bresse : Attignat à 9h30
Poule E Bresse : Péronnas à 9h30
Poule N Val de Saône : Chaneins à 9h30
Poule Q Val de Saône : Replonges (Synthétique) à 9h30

Journée du 21 novembre 2026 :
Poule D Bresse : Bourg en Bresse (les Vennes) 9h30
Poule E Bresse : Bourg en Bresse (la chagne Fléchon) à 9h30
Poule M Haut Bugey : Dortan à 9h30
Poule N Val de Saône : Jassans à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 14 novembre 2026 :
Poule D Bresse : le plateau prévu à Buellas (FC Bressans) se disputera à Viriat

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Considérant que l'article 5.2.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives énonce que :

« Conformément au paragraphe 2 de l'article 1 du décret n°2006-2017 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article L.131-16 du Code du sport, la Fédération Française de Football prononce le classement des installations sportives utilisées dans le cadre des compétitions officielles de football. Ainsi, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus ».

- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour**)**

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande de la communauté de communes de la Veyle pour la construction d'un vestiaire au stade Gilbert Lafay 2 de Vonnas – attente de décision de la part de la ligue.
- Demande de la commune de Nantua pour l'installation d'un éclairage LED sur le terrain municipal - attente de décision de la part de la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du complexe sportif de Villereversure NNI 014470101 – Installation suspendue de toute compétition officielle jusqu'à la levée des non-conformités majeures.
- Installations des complexes Gérard Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI 010310101 et NNI 010310103 – vérifications effectuées par la CDTIS – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Installation su stade Régis Perrin 1 de Saint Maurice de Gourdans NNI 013780101 – vérification effectuée par la CDTIS – rapport à rédiger.

Vérifications des installations suite à une modification

- Eclairage du stade Antoine Favrot de Savigneux NNI 013980101 – vérification effectuée par la CDTIS – rapport transmis à la ligue.

Programmation du mois de novembre 2026

- Eclairage du stade Orindis 3 de Montréal La Cluse NNI 012650103
- Eclairage du stade Alfred Berthier de Saint Denis en Bugey NNI 013450101
- Eclairage du complexe sportif 1 d'Oyonnax Veyziat NNI 012830201
- Eclairage du stade Jean Claude Sollier de Neuville Les Dames NNI 012720101

Pour la CDTIS : JF JANNET